

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie

Le 8 avril 2026 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 8 avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-centre-de-la-mauricie

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « Ric »)
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer de 13 à 12 le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration. Le poste à abolir est un poste échéant à l'assemblée générale annuelle 2028. Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.



Élection au conseil d'administration

7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, dont 4 postes pour un mandat de 3 ans, 2 postes pour un mandat de 2 ans et 1 poste pour un mandat de 1 an. Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 du RIC est adoptée, il y aura 6 postes à pourvoir au conseil d'administration, dont 4 postes pour un mandat de 3 ans, 1 poste pour un mandat de 2 ans, 1 poste pour un mandat de 1 an.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 10 février 2026 à 16 h 30.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BELLEMARE, André

LECOURS, Line

DION, Stéphanie

LEFEBVRE, Jonathan

DROUIN, Marie-Pier

MARCHAND, Carole

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisse-centre-de-la-mauricie ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 24 février 2026

Carole Marchand, secrétaire